



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 juillet 2019**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-neuf, le onze juillet, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 05 juillet 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 12

ABSENTS EXCUSES : 8

ABSENTS : 3

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. validé le contrat de réservation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
2. validé la convention sur le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols
3. voté contre le projet du Programme Local d'Habitat défini par Loire Forez Agglomération
4. décidé de maintenir les tarifs des activités périscolaires pour 2019/2020
5. décidé de mettre en place un forfait nettoyage de la salle polyvalente
6. décidé de fixer un tarif de location de l'ex local du Symilav
7. approuvé la modification de délibérations portant sur la création de postes
8. approuvé la modification des statuts de la S.E.D.L.

Le Maire,

Christophe BRETTON